

ARAS

**Association Régionale pour l'Action Sociale du district Nyon
Comité de direction**

AJE

But optionnel

**PREAVIS N° 05-17
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Comptes 2016 du Réseau AJERE

Nyon, le 3 mai 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour la dernière fois, nous vous présentons les comptes 2016 du but optionnel de l'ARAS dédié à l'Accueil de jour des enfants. En effet, dès le 01.01.2017, ce domaine est l'un des buts principaux de l'Association intercommunale de Rolle & Environs pour l'Enfance et la Jeunesse.

Ainsi, ce préavis présente les résultats de l'exercice 2016 du Réseau d'accueil de jour des enfants de Rolle et environs (Réseau AJERE), respectivement les résultats de l'Association Régionale pour l'Accueil des Enfants de Rolle et Environs (ARAERE), ainsi qu'une proposition de décision portant sur la répartition de l'excédent de recettes qui en découle.

1. Descriptif

1.1 Evolution de l'accueil de jour

Depuis sa création en 2008, le Réseau d'accueil de jour de Rolle et environs a continuellement développé son offre en places d'accueil pour répondre à la demande des familles qui nécessitent une solution de garde en raison de leur activité professionnelle. Ainsi, de nouvelles places en UAPE ont pu être à nouveau créées en 2016 et nous constatons que ce type d'accueil répond bien aux besoins des parents.

Le résultat de l'exercice 2016 montre globalement une diminution des heures d'accueil pour le préscolaire et l'accueil familial de jour (AFJ), alors que l'accueil collectif parascolaire présente une augmentation des heures d'environ 30% (cf. tableau 1 : 3 types d'accueil en annexe). Malgré cet état de fait, les heures de garde ont malgré tout progressé de 4.7% par rapport à 2015, pour atteindre 862'015 heures, soit environ 40'000 heures de plus, qui ont été dispensées principalement dans les UAPE membres du Réseau AJERE.

Par type d'accueil, le nombre d'heures total se présente ainsi :

	Accueil familial de jour	Pré-scolaire (crèches-garderies)	Para-scolaire (UAPE)	TOTAL
2014	282'000	353'485	124'280	759'765
2015	288'624	373'623	161'012	823'259
2016	283'117	370'286	208'612	862'015
	-1.91%	-0.89%	+29.56%	+4.7%

La progression est fortement marquée pour les UAPE en raison de la création d'une nouvelle structure et d'une extension dans une autre, mais aussi par la « vitesse de croisière » atteinte pour les deux Unités d'accueil créées en 2015.

Concernant la diminution enregistrée au niveau des heures d'accueil en milieu familial, elle est due à un changement de contrats au 1^{er} août 2016 pour les écoliers 1 P HarmoS. En effet, l'accueil pour cette tranche d'âge est considéré par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) comme étant du préscolaire ; les contrats de placement établis pour ces enfants étaient basés, jusqu'au 31 juillet 2016, sur 45 semaines par année. A la demande de la FAJE, depuis août 2016, ce sont des contrats de 38 semaines qui sont établis pour les écoliers 1P HarmoS, la prise en charge durant les vacances scolaires étant facturées en sus. Dès lors, les écoliers de 1 à 6 P HarmoS (en UAPE ou en AFJ) ont désormais des contrats sur 38 semaines par année.

En outre, il est à relever une légère baisse des heures pour l'accueil collectif préscolaire suite à l'ouverture d'une crèche privée dans la zone artisanale à Rolle.

Le détail des places existantes et créées en 2016, pour chaque structure, figure en annexe (cf. tableau 2).

1.2 Charges et recettes – commentaires généraux

L'année 2016 est une année de transition pour le but optionnel, étant donné que l'accueil de jour des enfants est un secteur repris comme but principal par l'Association intercommunale Enfance & Jeunesse (EnJeu) dès le 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, nous pouvons relever :

- Modification du mode de fonctionnement du CODIR pour l'accueil de jour : auparavant, il se réunissait environ 11 fois par année. Sous l'égide d'EnJeu, le Comité se réunit toutes les deux semaines et les membres sont rétribués sur la base des statuts d'EnJeu, et non plus de l'ARAERE ;
- Engagement d'une directrice à 100% au 15 avril 2016 : elle a été mise au courant sur les dossiers de l'enfance par le directeur de l'ARAS durant 2,5 mois. Les charges liées au poste de directrice sont partagées à parts égales entre les secteurs scolaires et accueil de l'enfance ;
- Engagement d'un comptable à 100% au 1^{er} août 2016 : l'organisation de la gestion des finances a dû être revue dans la perspective de création de la nouvelle association. Dans un premier temps, il a été fait appel à une fiduciaire, laquelle a accompagné le nouveau comptable durant tout le second semestre 2016 ; les frais sont partagés à parts égales entre les secteurs scolaires et accueil de jour de l'enfance ;
- Mandat confié à une consultante pour régler les relations entre l'Association EnJeu et la Fondation Soroptimist en lien avec la fin du but optionnel ;
- Avec la perspective de fusion de l'ARAERE et de l'ASPAIRE, et de création d'EnJeu, redistribution et nouveaux aménagements des locaux ;
- Mise en place d'un réseau informatique unique (y compris passage en téléphonie « VoicelP ») et mandat pour sa gestion à une entreprise externe ;
- création d'une nouvelle UAPE de 36 places à Mont-sur-Rolle.

Plus globalement, il y a lieu de souligner également l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, donc du nombre d'heures d'accueil dispensées (+ 4.7%). Cela provoque une augmentation des charges du Réseau, qui passent de CHF 4'604'499.- en 2015 à CHF 5'705'935.- en 2016 (+ 23.9%).

Les recettes sont quant à elles en diminution d'environ 4.6% par rapport à l'exercice précédent. Les raisons principales sont une baisse des revenus des parents, un taux d'occupation moins élevé dans les crèches-garderies, et les changements de contrats évoqués plus haut pour l'AFJ.

Niveau de participation des parents

Le niveau de participation des parents est particulièrement variable (égal, bas ou un peu plus élevé en fonction de la structure concernée) en 2016 par rapport au budget, lequel est élaboré chaque année sur la base d'objectifs politiques : 50% des charges couvertes par les parents pour les structures collectives et 60% pour l'accueil familial. En 2015, il avait été constaté un niveau de participation des parents élevé pour les trois types d'accueil.

Ainsi, pour 2016, la participation des parents aux charges de l'accueil familial de jour s'élève à 54.18% (en 2015 : 60,26%), n'atteignant pas la cible fixée. Pour les structures d'accueil collectif préscolaire (crèches-garderie), la participation moyenne des parents enregistre pour deux structures une baisse et pour l'une, une augmentation. Le taux de participation s'élève à 48.32% (en 2015 : 53,23%).

Concernant l'accueil parascolaire (UAPE), le taux de participation moyen des parents s'élève à 50.05% (en 2015 : 51,68%), ce qui répond à l'objectif établi. Il faut toutefois relever que ce chiffre moyen contient des réalités diverses, en fonction de la situation de chaque structure. Par exemple, la participation des parents aux charges de l'UAPE La Grande-Echelle n'est que 34.8% environ, en raison de son ouverture au 15 août 2016. Par comparaison, l'UAPE le Cygne, ouverte en août 2015, enregistrait cette année-là une participation des parents de 30% environ; en 2016, elle atteint 48.49%. Cette situation est connue et répandue à chaque ouverture de nouvelle structure, qui voit la participation des parents évoluer sur un à deux ans.

Concernant l'UAPE La Petite Poste, il faut relever qu'une partie de son activité est décentralisée à Gilly et que son site de Dully a été agrandi avec la reprise du garage jouxtant l'UAPE. Le taux de participation des parents est de 61.29% (en 2015 : 63%).

C'est la dernière année que cette structure regroupe l'UAPE de Dully et la Cafè't de la Petite Poste à Gilly. En effet, cette dernière a été ouverte de manière provisoire dans l'attente de pouvoir prendre ses quartiers dans le nouveau complexe scolaire à Gilly, une attente qui perdure depuis 2012 et qui se terminera avec son installation dans ses locaux définitifs en août 2017. Aussi, les comptes de ces structures seront dissociés pour les exercices futurs.

Enfin, nous tenons à rappeler comme chaque année, et d'autant plus que la tendance 2016 montre une baisse du niveau de participation aux coûts par les parents, le commentaire suivant, issu du préavis n°14-14 sur les comptes 2013 :

« Le système de financement d'un réseau d'accueil de jour comporte une difficulté intrinsèque, à savoir celle de parvenir à prévoir, lors de l'élaboration du budget, les recettes que paieront les parents-placeurs au cours de l'exercice futur. En effet, la fluctuation possible en cours d'année de la capacité contributive des parents, ou encore la fluctuation des catégories de parents utilisateurs, plus ou moins « aisés », sont des sources d'écarts potentiellement importants entre charges budgétées et charges réelles. »

L'exercice 2013 avait été déficitaire, alors que les exercices 2014, 2015 et 2016 sont excédentaires. Si le pilotage fin de la politique d'accueil de jour doit continuer dans le sens mené jusqu'ici avec l'objectif majeur de maîtriser les charges, il ne faut pas sous-estimer les éléments explicités ci-dessus, capables d'influencer les résultats dans un sens ou l'autre, sans oublier les répercussions de la fusion ARAERE-ASPAIRE sur le Réseau AJERE, une démarche qui est encore en cours.

Taux d'occupation

Le taux d'occupation d'une structure est défini par le rapport entre le taux d'accueil effectif et la capacité d'accueil définie par l'OAJE ; ces éléments sont saisis dans un logiciel de gestion ad hoc (« CSE-Kibe »), duquel sont extraites les données. Il faut relever que le logiciel, respectivement la manière de capter et traiter ces données, doivent faire l'objet d'améliorations. A ce stade, il y a donc lieu des les considérer comme des tendances.

Pour l'accueil collectif préscolaire, les données montrent une baisse du taux d'occupation qui peut s'expliquer par l'ouverture d'une crèche privée à Rolle, et par l'implication de la direction de l'EVE Bellefontaine dans la création et la mise en place de l'UAPE La grande échelle :

Structures	Taux d'occupation
EVE Bellefontaine	82 %
CVE La Barcarolle	89.27 %
Crèche La Girolle	88.9 %

Pour l'accueil parascolaire, les indicateurs du taux d'occupation ne sont pas pertinents en l'état et des mesures correctives devraient être mises en place, à l'échelle du Canton, pour uniformiser les indicateurs et la manière de capter les données. Dans ce cadre, seule une approche pragmatique permet d'affirmer que les UAPE ont fonctionné à pleine capacité au cours de l'année 2016.

1.3 Direction du Réseau d'accueil de jour

L'année 2016 a été marquée par la fin des travaux portant sur la réorganisation future des associations régionales dédiées à l'enfance et à la jeunesse (ASPAIRE et ARAERE). Ces travaux ont été accompagnés par une consultante en la personne de Mme Barbara De Kerchove. Dans ce cadre lui a été confié un deuxième mandat portant sur les relations à établir entre l'Association EnJeu et la Fondation Soroptimist. Ce mandat a été financé par une provision réalisée sur l'excédent de recettes de l'exercice 2015, conformément à la décision du Conseil intercommunal du but optionnel de l'ARAS de juin 2016. Ces frais ont été passés sous la rubrique du compte 730 « honoraires et frais d'études ».

Diverses charges telles que les jetons de présence du CODIR et frais de repas de séances, les traitements de la directrice et du comptable, les locaux, etc. ont été ventilées sur les différents secteurs concernés (scolaire, accueil de jour).

Par ailleurs, les moyens en personnel dédiés à la gestion des finances ont été engagés différemment que prévu en raison de l'intervention d'une société fiduciaire de manière transitoire. Ainsi, les charges de personnel « logistique et comptabilité » sont bien en-dessous du montant budgétisé, alors que des honoraires (fiduciaire) sont enregistrés sous le compte 730 « honoraires et frais d'études » ; une provision avait d'ailleurs été également créée pour faire face à cette situation, conformément à la décision du Conseil intercommunal précité.

Il est à relever encore que des travaux d'aménagement des locaux ont dû être entrepris suite à la reprise des locaux de l'Agence d'assurances sociales de Rolle par l'ARAERE et l'ASPAIRE. En prévision également de la fusion, un nouveau fournisseur informatique a été désigné pour l'hébergement, l'installation de nouveaux matériel et dépannage. La mise en œuvre n'a pas été simple et a généré une mobilisation importante des collaborateurs. Toujours dans ce cadre, le système de téléphonie existant ne pouvant absorber la nouvelle configuration (fusion des collaborateurs ARAERE-ASPAIRE), il a dû être changé en cours d'année pour passer en « VoicelP », technologie qui permet par ailleurs d'intégrer les futures contraintes fixées par l'opérateur Swisscom.

2. Incidences financières

Le résultat de l'exercice 2016 présente un excédent de recettes de CHF 534'060.56. La proposition de répartition de cet excédent est présentée ci-dessous, tenant compte de plusieurs facteurs.

Fond de réserve

Comme souhaité par les membres du but optionnel et de l'ARAERE lors de la législature précédente, l'association dispose d'un fond de réserve pour pallier à un éventuel déficit d'exploitation du réseau plus important que prévu ; disposer d'un tel fond reste pertinent. Au 31.12.2016, ce fond de réserve s'élève, avant répartition, à CHF 482'936.51. Cette somme inclut un montant de CHF 100'000.- provisionné pour l'aménagement de l'UAPE de Gilly. A notre sens, il n'y a pas matière à augmenter davantage ce fond.

Provision

La fusion n'étant à ce jour pas encore pleinement effective du point de vue des ressources humaines et de la gestion des finances, divers coûts à venir peuvent être envisagés. Nous proposons de prévoir leur financement par une provision sur l'excédent de recettes 2016, à savoir :

Projets	Estimation des charges – proposition de provision
Fonds de Réserve – Harmonisation des conditions de travail dans le cadre du transfert du personnel	50'000.00
Développement complémentaire du logiciel comptable ProConcept – paramétrage fin de fusion ARAERE-ASPAIRE – comptabilité analytique	10'000.00
TOTAL	60'000.00

Proposition

Ainsi, nous proposons de traiter l'excédent de recettes de la manière suivante :

	Charges (CHF)	Produits (CHF)
Excédent de recettes – exploitation du Réseau AJERE 2016		534'060.56
Fonds de Réserve	60'000.00	
Restitution aux Communes (*) : CHF 31.50/hab.	473'539.50	
Attribution du solde au Fond de réserve	521.06	
TOTAUX	534'060.56	534'060.56

(*) Population au 31.12.2015 : 15'033 habitants – Tableau 3

3. Conclusion

Vu ce qui précède, le CODIR vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARAS DU DISTRICT DE NYON - BUT OPTIONNEL

vu le préavis N°05-17 concernant les comptes 2016
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- ↵ d'accepter les comptes 2016 du but optionnel AJERE - ARAERE
- ↵ d'accepter de réaliser, sur l'excédent de recettes, un fond de réserve d'un montant de CHF 60'000.- affecté aux projets en cours ou futurs tels que décrits dans le présent préavis
- ↵ d'accepter la restitution aux Communes d'un montant de CHF 31.50/habitant
- ↵ d'accepter de mettre au fond de réserve le solde de l'excédent de recettes 2016
- ↵ de donner décharge à la commission de gestion pour l'année 2016
- ↵ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'exercice 2016

Ainsi adopté par le CODIR de l'ARAS pour le but optionnel, dans sa séance du 3 mai 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente



S. Schmutz

Le Directeur



A. Steiner

Annexes : Tableaux 1, 2 & 3, comptes 2016, rapports de l'organe de révision

Tableau 1 : 3 types d'accueil

Type d'accueil	Structures	Enfants concernés
Pré-scolaire	Crèches – garderies	4 mois -> 4 ans
Para-scolaire	Unités d'accueil pour écoliers (UAPE)	4 ans -> 12 ans
Accueil familial de jour (AFJ)	Domicile des Accueillantes en milieu familial (AMF)	4 mois -> 12 ans

Tableau 2 : Nombre de places d'accueil au 31.12.2016

Type d'accueil	Structures	Lieux	Places		
			2016	2015	2014
Pré-scolaire (crèches + accueil en milieu familial)	EVE Bellefontaine	Mont-sur-Rolle	44	44	44
	CVE La Barcarolle	Rolle	66	66	66
	Crèche La Girolle	Rolle	44	44	44
	Accueil en milieu familial	Rolle & Env.	158	161	178
Para-scolaire (unités d'accueil pour écoliers + accueil en milieu familial)	UAPE EVE Bellefontaine	Mont-sur-Rolle	12	12	12
	UAPE La Barcarolle	Rolle	36	36	36
	UAPE Arc-en-ciel (ex-Girolle – la cure)	Rolle	48	48	36
	UAPE La Petite Poste	Dully	36	24	24
	UAPE La Cafèt de la Petite Poste	Gilly	30	30	24
	UAPE Le Cygne	Rolle	24	24	0
	UAPE La grande échelle	Mont-sur-Rolle	36	0	0
	Accueil en milieu familial	Rolle & Env.	118	122	110

Tableau 3 : Remboursement aux Communes (cf. art. 30 statuts de l'ARAS)

Localités	Habitants (31.12 2015)	Rbmt aux Communes (CHF 31.50/ hab.)
1195 Bursinel	477	15'025.50
1183 Bursins	772	24'318.00
1195 Dully	636	20'034.00
1186 Essertines s/Rolle	700	22'050.00
1182 Gilly	1131	35'626.50
1184 Luins	633	19'939.50
1185 Mont-sur-Rolle	2594	81'711.00
1166 Perroy	1464	46'116.00
1180 Rolle	6047	190'480.50
1180 Tartegnin	230	7'245.00
1184 Vinzel	349	10'993.50
	15'033	CHF 473'539.50

Frais de fonctionnement de l'AJERE								
730	N° compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	730. 3003. 00.	Jetons de présence comité de direction*	34 183.15		10 000.00		13 750.00	
	730. 3011. 00.	Traitement coordination du réseau*	242 472.78		285 000.00		144 640.53	
	730. 3011. 20.	Traitement du personnel logistique et compta*	43 531.33		170 000.00		116 574.55	
	730. 3011. 30.	Traitement personnel administratif*	58 514.50		-		0.00	
	730. 3030. 00.	Cotisations AVS - AC	23 483.07		39 600.00		30 693.66	
	730. 3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension	40 795.19		59 500.00		35 506.54	
	730. 3050. 00.	Assurances de personnes	6 380.85		8 427.00		6 573.65	
	730. 3061. 00.	Frais de transport, débours et frais de repas*	1 792.79		2 500.00		144.20	
	730. 3081. 00.	Fonds social	0.00		0.00			
	730. 3091. 00.	Frais de formation	2 970.00		6 000.00		0.00	
	730. 3099. 00.	Autres frais du personnel	529.20		1 500.00		401.70	
	730. 3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau	3 323.93		4 500.00		2 916.40	
	730. 3102. 00.	Frais d'annonces pour recherche de personnel	2 187.58		3 000.00		16 854.05	
	730. 3111. 00.	Achat de mobilier*	21 980.27		16 000.00		577.10	
	730. 3111. 01.	Achat équipement informatique	8 131.70		4 500.00		35 914.00	
	730. 3123. 00.	Consommation énergie	100.00		-			
	730. 3141. 00.	Frais d'entretien des locaux*	7 650.75		5 500.00		4 737.10	
	730. 3151. 00.	Entretien mobilier, machines*	22 504.35		7 000.00		6 290.25	
	730. 3160. 00.	Frais de licence informatique*	30 017.35		5 000.00		6 349.15	
	730. 3161. 00.	Loyer des locaux*	29 589.85		29 200.00		29 778.50	
	730. 3163. 00.	Location photocopieuse	0.00		0.00		0.00	
	730. 3170. 00.	Frais manifestations et communications*	4 545.00		5 000.00		1 757.00	
	730. 3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	306.55		3 500.00		2 600.75	
	730. 3182. 00.	Téléphones	3 600.99		5 500.00		3 359.05	
	730. 3183. 00.	Frais bancaires et CCP	251.81		500.00		219.67	
	730. 3185. 01.	Honoraires et frais d'étude*	61 359.64		25 500.00		38 633.19	
	730. 3186. 00.	Primes assurances choses, RC	518.80		1 000.00		502.15	
	730. 3199. 00.	Frais divers	1 677.05		2 000.00		1 758.48	
	730. 3309. 00.	Charges extraordinaires	9 585.80					
	730. 3525. 00.	Participation selon convention inter-réseau*	133 718.34		100 000.00		87 204.70	
	730. 3655. 00.	Allocation des subventions de la FAJE*	1 460 427.00		1 195 000.00		1 187 007.00	
	730. 3655. 01.	Charges de fonctionnement "La Barcarolle"*	673 479.91		777 675.00		605 200.97	
	730. 3655. 01.1.	Charges de fonctionnement "UAPE La Barcarolle"*	204 430.08		223 459.00		117 057.59	
	730. 3655. 02.	Charges de fonctionnement "La Giroille"*	504 301.11		517 515.00		397 242.03	
	730. 3655. 02.1.	Charges de fonctionnement La Cure - "UAPE Arc-en-Ciel"	242 531.95		259 555.00		152 877.23	

730 Frais de fonctionnement de l'AJERE							
N° compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
730. 3655. 03.	Charges de fonctionnement "AMF**	1 077 130.21		1 098 690.00		914 839.03	
730. 3655. 04.	Charges de fonctionnement "Crèche Bellefontaine**	487 423.88		485 650.00		379 022.19	
730. 3655. 04.1.	Charges de fonctionnement "JAPE Bellefontaine**	101 296.13		125 675.00		95 428.00	
730. 3655. 05.	Charges de fonctionnement "JAPE Dully**	124 607.43		264 450.00		123 766.58	
730. 3655. 06.	Charges de fonctionnement "JAPE Le Cygne"	58 592.58		126 630.00		44 322.89	
730. 3655. 07.	Charges de fonctionnement "JAPE La Grande Echelle"	33 012.93		81 828.33			
730. 3801. 00.	FdR Fusion-Harmonisation conditions de travail employés	50 000.00					
730. 3801. 10.	FdR développement Proconcept suite fusion Enjeu-Araere	10 000.00					
730. 4221. 00.	Intérêts des comptes courants		0.00		300.00		12.24
730. 4390. 00.	Recettes diverses		14 625.04		136 600.00		1 650.23
730. 4515. 00.	Subventions de la FAJE*		1 460 427.00		1 195 000.00		1 187 007.00
730. 4515. 10.	Subventions de l'OFAS		0.00		0.00		0.00
730. 4525. 00.	Subvention des communes du réseau*		4 577 445.00		4 464 454.33		3 939 625.95
730. 4655. 00.	Rembt selon conventions inter-réseaux*		184 499.35		160 000.00		129 800.00
730. 4801. 00.	Prélèvement sur fonds de réserve préavis cpte2015*		60 000.00		0.00		25 000.00
	(10'000 consultant RH, 20'000 fiduciaire, 30'000 Gde Echelle)						
	Total	5 822 935.83	6 296 996.39	5 956 354.33	5 956 354.33	4 604 499.88	5 283 095.42
	Excédent de recettes/Excédent de charges	474 060.56				678 595.54	
	Totaux égaux	6 296 996.39	6 296 996.39	5 956 354.33	5 956 354.33	5 283 095.42	5 283 095.42

ARAERE – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'AJERE

Comptes 2016
Commentaires

730 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'AJERE	Comptes 2016	
	Dépenses	Recettes
<p>730.3003.00 – <u>Jetons de présence du comité de direction</u></p> <p>Jetons de présence des membres du CoDir ARAERE (01.01-31.03), puis 50% dans le cadre du CODIR réunié dès avril (01.04-14.09), CODIR EnJeu (15.09-31.12), du CoPIL Fusion ARAERE-ASPAIRE (01.01-31.03), et du Conseil intercommunal d'EnJeu dès le 14.09 (l'autre 50% imputé aux comptes EnJeu)</p>	CHF 34'183.15	
<p>730.3011.00 et suivants – <u>Traitements de la coordination du réseau</u></p> <p>Salaires de la responsable de l'unité petite enfance, du directeur ARAS (15% - 01.01 au 30.06), et de la directrice EnJeu à 50% dès 15.04 (l'autre part étant imputées aux comptes d'EnJeu)</p>	CHF 242'472.78	
<p>730.3011.2 et suivants – <u>Traitements du personnel logistique et compta</u></p> <p>Salaires de la comptable à 40% (01.01-30.04), puis du comptable dès août à 50% (engagement d'une fiduciaire pour pallier à l'absence de la comptable dès avril – frais reportés sous 730.3185.01 Honoraires et frais d'étude</p>	CHF 43'531.33	
<p>730.3011.3 et suivants – <u>Traitements du administratif</u></p> <p>Salaires de réception et personnel administratif (gestion liste d'attente centralisée, travaux pour la comptabilité, etc)</p>	CHF 58'514.50	
<p>730.3061.00 – <u>Frais de transport, débours et frais de repas</u></p> <p>Frais relatifs aux collations des séances du CODIR et achat de café pour le personnel</p>	CHF 1'792.79	
<p>730.3102.00 – <u>Frais d'annonce pour recherche de personnel</u></p> <p>Recherche & recrutement du comptable</p>	CHF 2'187.58	
<p>730.3111.00 – <u>Achat de mobilier</u></p> <p>Achat de mobilier en lien avec l'entrée en fonction de la direction, de la reprise des locaux de l'Agence d'assurances sociales (AAS) de Rolle et de la redistribution des locaux en lien avec la fusion ARAERE-ASPAIRE et conforme à la décision des CODIR.</p>	CHF 21'980.27	
<p>730.3141.00 – <u>Frais d'entretien des locaux</u></p> <p>Augmentation des coûts de nettoyage en lien avec le départ de l'AAS et de la reprise d'une partie de la surface par l'ARAERE.</p>	CHF 7'650.75	
<p>730.3151.00 – <u>Entretien mobilier, machine</u></p> <p>Contrat de maintenance Faigle, téléphones, affranchisseuse, Prime Technologie (ProConcept), Syselshare (informatique dépannages)</p>	CHF 22'504.35	
<p>730.3160.00 – <u>Frais de licence informatique</u></p> <p>Contrat de maintenance, licences, CSE kibe, Epsitec, Proconcept, finalisation de paramétrage ProConcept & CSE kibe, Syselshare</p>	CHF 30'017.35	
<p>730.3170.00 – <u>Frais manifestation</u></p> <p>Frais de manifestation (repas suite au départ de certains membres du CODIR, logo, etc.)</p>	CHF 4'545.00	

<p>730.3185.01 – <u>Honoraires et frais d'études</u> Honoraires de l'organe de révision Honoraire de la fiduciaire pour la tenue de la comptabilité pour pallier à l'absence maladie de la comptable et accompagnement du nouveau comptable. Honoraires divers mandats donnés à la consultante adhoc en lien avec la fusion de l'ARAERE et de l'ASPAIRE (l'un des mandats prévu sous compte 730.4801.00 – Fr. 10'000 pour les RH)</p>	<p>CHF 61'359.64</p>	
<p>730.3309.00 – <u>Charges extraordinaires</u> Démontage des containers sis dans le parc des Eaux et remise en état du terrain – part à charge de l'ARAERE</p>	<p>CHF 9'585.80</p>	
<p>730.3525.00 – <u>Participation selon convention interréseaux</u> Factures concernant des familles du Réseau AJERE plaçant leurs enfants dans un autre réseau après accord.</p>	<p>CHF 133'718.34</p>	
<p>730.3655.00 – <u>Allocations des subventions de la FAJE</u> subvention FAJE 2016 = 1'312'017.00 aide au démarrage UAPE Dully-extension CHF 25'920.00 aide au démarrage UAPE La grande échelle CHF 98'640.00 solde du compte CHF 8'250.00 – décompte final 2015.</p>	<p>CHF 1'460'427.00</p>	
<p>730.3655.01 et suivants – <u>Charges de fonctionnement des structures</u> Montants alloués au titre des couvertures de charges des structures</p>	<p>CHF 3'506'806.21</p>	
<p>730.4390 – <u>Recettes diverses</u> 50% de l'AIT du chômage pour le service comptabilité (l'autre 50% imputé à EnJeu)</p>		<p>CHF 14'625.04</p>
<p>730.4525.00 – <u>Subvention des communes de l'ARAERE</u> Montant facturé aux communes en 2016</p>		<p>CHF 4'577'445.00</p>
<p>730.4655.00 – <u>Rembt selon conventions inter-réseaux</u> Factures concernant des familles des réseaux signataires d'accords inter-réseaux plaçant leurs enfants dans le Réseau AJERE.</p>		<p>CHF 184'499.35</p>
<p>730.4801 – <u>Prélèv. Sur fonds de réserve préavis cpte 2015</u> Suite aux bons résultats des comptes 2015, l'assemblée intercommunale a validé la provision de CHF 60'000.—pour un mandat RH dans le cadre de la fusion ARAERE-ASPAIRE de CHF 10'000 à la consultante RH, CHF 20'000 pour la fiduciaire pour pallier à l'absence maladie de la comptable, et CHF 30'000 pour l'aménagement de l'UAPE La grande échelle</p>		<p>CHF 60'000.00</p>